



**REPUBLIQUE DU MALI**

Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA)  
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

**NATIONS UNIES**

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE LOCAL  
D'EXAMEN DU PROJET INITIATIVE PAUVRETE ET  
ENVIRONNEMENT (IPE-MALI) : NOUVELLE PHASE 2014-2017**

***Le mercredi 30 Avril 2014***

Mai 2014

Le Comité Local d'Examen des Projets (CLEP) s'est réuni le mercredi 30 Avril 2014 à 10 heures dans la salle de conférence du PNUD pour examiner le Projet Initiative Pauvreté Environnement (IPE)/Mali pour la nouvelle phase 2014-2017. La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Jean Luc STALON, Directeur/Pays Adjoint et Directeur du Programme.

## **DEROULEMENT DE LA REUNION**

Les travaux du CLEP ont commencé par un mot de remerciement exprimé par M. STALON à l'ensemble des représentants des différents ministères et des autres partenaires pour avoir accepté de répondre favorablement à l'invitation du PNUD. Il a situé l'objet de la réunion qui consiste à recueillir les avis, les commentaires et les suggestions sur la pertinence et le bien-fondé du projet IPE/Mali/2014-2017 mais aussi de s'assurer de la complémentarité et de la synergie avec les autres interventions en cours au Mali.

Un tour de table a permis non seulement aux uns et autres de mieux se connaître mais aussi de constater la présence de l'ensemble des partenaires clés du projet.

Une trentaine de participants ont pris part à la réunion du CLEP. Pour plus détails, la liste des participants est jointe à l'annexe.

Monsieur le Directeur Adjoint/Pays a aussi insisté non seulement sur toute l'importance du Projet IPE/Mali pour le PNUD au regard de la pertinence des thématiques du projet telles que la durabilité environnementale, l'utilisation des outils économiques pour démontrer le bien-fondé des outils économiques, la gestion durable des ressources naturelles et environnementales comme composante clé de la réduction de la pauvreté mais aussi et surtout l'intérêt de ce projet pour les Partenaires Techniques et Financiers en général et le Gouvernement du Mali en particulier.

Pour terminer son introduction liminaire, M. STALON a insisté sur la nécessité d'innover la vision et l'approche du projet IPE/Mali pour la nouvelle phase qui s'aligne sur les recommandations de la dernière réunion régionale de l'IPE Afrique tenue en Février dernier à Nairobi.

Pour mener à bien ces changements, il fait appel aux capacités d'innovation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet IPE/Mali.

A l'issue de ces mots d'ouverture, le président de la séance, M. STALON, a annoncé l'ordre du jour de la réunion qui a reçu l'unanimité des participants. Il s'articule autour de trois points essentiels:

- ✓ Présentation du nouveau document du projet IPE/Mali/2014-2017
- ✓ Discussions et échanges
- ✓ Divers.

## **I. PRESENTATION DU NOUVEAU DOCUMENT DU PROJET IPE/MALI/2014-2017**

La présentation du document de projet a été faite en deux temps par le Dr Jean Jacob SAHOU et Madame KEITA Aida M'BO respectivement Conseiller régional de Programme PNUD/PNUE de l'IPE/Afrique et Assistante du Représentant Résident, Conseiller en Environnement/PNUD.

La première partie présentée par Dr SAHOU s'articule autour de 4 points à savoir :

- ✓ la logique de base: les liens pauvreté-environnement ;
- ✓ le contexte national du Mali et l'analyse de la situation ;
- ✓ les acquis du projet ;
- ✓ les leçons apprises.

Quant à la deuxième partie de la présentation faite par Madame KEITA Aida, elle porte sur les parties suivantes :

- ✓ la nouvelle phase IPE 2014-2017 ;
- ✓ la stratégie de réponse et de mise en œuvre ;
- ✓ la durabilité du projet après 2017 ;
- ✓ les risques ;
- ✓ les arrangements de gestion et coordination ;
- ✓ le suivi évaluation.

### **1.1. La logique de base: les liens pauvreté-environnement**

La logique de base du projet a été illustrée par deux études de cas : le Malawi pour l'érosion des sols qui réduit la productivité agricole et le Mali pour la pollution de l'eau qui maintient plus de 300.000 familles agricoles dans la pauvreté chaque année, du fait des maladies liées à l'eau.

La logique est que si les Etats et les bailleurs de fonds investissent mieux dans la durabilité environnementale, ils dépenseront moins pour la santé, pour le développement agricole, pour la production électrique, les programmes scolaires seront moins perturbés avec une faible mortalité/morbidité, etc.

### **1.2. Le contexte national du Mali et l'analyse de la situation**

Le contexte national du Mali et l'analyse de la situation sont caractérisés par les points suivants :

- ✓ les sols du Mali qui déjà présentent beaucoup de limitations productives (sols 'anciens') avec un taux de matières organiques très faible (rarement plus de 1%), Leur surexploitation va conduire à l'amenuisement irréversible des rendements ;
- ✓ la régénération forestière est déficitaire (DNCN, 2007), ce qui implique une perte nette de 100'000 hectares de forêt annuellement ;

- ✓ les scénarios climatiques (Pana 2007) élaborés pour le Mali prévoient en effet une élévation de température de plus de 2c pour la période 2005-2100 ;
- ✓ l'allocation budgétaire en faveur du secteur de l'environnement est irrégulière et peu réaliste avec une moyenne annuelle de moins de 1% ;
- ✓ le CSCR 2012-17 s'est fixé comme objectif de ramener l'incidence de la pauvreté à 32 % en 2017 (contre 42.7 % en 2012). Mais avec les limitations sus-mentionnées, l'atteinte de ces objectifs va demander beaucoup d'effort des secteurs productifs, notamment l'agriculture (riz et coton), et les mines (en particulier l'or) avec la possibilité de fermeture de plusieurs options pour l'avenir si les liens pauvreté-environnement ne sont pris en compte de façon adéquate.

### 1.3. Les acquis du projet

Les quelques acquis du projet IPE/Mali sont entre autres :

- ✓ le projet a jeté définitivement les bases propices d'intégration de la durabilité environnementale pro-pauvre dans les politiques avec pour la première fois la conduite réussie d'un exercice de verdissement du CSCR ;
- ✓ la création d'un réseau de plus de 40 champions tous secteurs confondus ;
- ✓ plus de 800 acteurs ont bénéficié des sessions diverses de formation et d'information stratégiques ;
- ✓ un acquis important reste aussi une meilleure connaissance de l'approche du projet par les acteurs de l'Administration nationale qui ont commencé à solliciter de plus en plus les produits IPE pour leurs processus décisionnels.

### 1.4. Les leçons apprises

Les principales leçons apprises au cours des différentes phases antérieures du projet IPE/Mali sont :

- ✓ un fort partenariat avec le Ministère de l'Economie et des Finances, et celui en charge de la planification est essentiel pour garantir l'intégration des liens p-e dans les stratégies de lutte contre la pauvreté (CSCR), les plans de développement national et les processus budgétaires;
- ✓ une forte coordination intersectorielle est indispensable pour l'institutionnalisation des mécanismes et approches p-e ;
- ✓ opérer à travers les structures et institutions existantes renforce l'action et la durabilité des initiatives IPE ;
- ✓ les mutations fréquentes des cadres nationaux rendent difficile le processus d'intégration des liens p-e, d'où l'utilisation de champions nationaux pour le plaidoyer inter secteurs ;
- ✓ une forte implication des bureaux du PNUD et l'appui du Coordonnateur Résident sont indispensables pour la réussite de l'agenda du projet IPE ;
- ✓ un partenariat diversifié permet de traduire en actions concrètes le caractère intégré du projet ;

- ✓ le couplage des consultants internationaux avec des consultants/institutions nationaux renforce la capacité nationale et assure la durabilité des actions d'intégration des liens p-e ;
- ✓ la coopération sud-sud et les visites d'échange constituent des outils et cadres privilégiés d'apprentissage et de formation pour l'internalisation des méthodologies IPE.

### 1.5. La nouvelle phase IPE 2014-2017

Le but et les résultats attendus de cette nouvelle phase sont :

- ✓ **But du projet :** améliorer la mise en œuvre des objectifs de développement par une meilleure intégration des liens pauvreté-environnement dans les politiques, plans et cadres budgétaires associés pour une meilleure utilisation des ressources naturelles en tant que composante clé de la lutte contre la pauvreté ;
- ✓ **Résultat 1 :** Les capacités institutionnelles pour l'intégration des liens pauvreté-environnement dans les politiques et stratégies nationales de développement sont renforcées en appui à la durabilité environnementale pro-pauvre ;
- ✓ **Résultat 2 :** Les mécanismes de planification et d'allocation budgétaires ainsi que les cadres de dépenses publiques sont améliorés/institutionnalisés pour une meilleure intégration des objectifs pauvreté-environnement, des changements climatiques et du genre dans les politiques nationales et sectorielles aux fins d'une croissance économique durable pro-pauvre ;
- ✓ **Résultat 3 :** Les cadres de dialogue et d'échanges sur les outils et approches IPE sont renforcés pour une utilisation massive des produits IPE et pour fin de partenariat et de coopération Sud Sud.

La formulation des résultats et activités du présent projet s'inspire de celle du document de projet de l'IPE au niveau global auquel contribue l'IPE Mali. La stratégie du projet, les mécanismes de gestion du projet ainsi que les mécanismes de durabilité et de suivi-évaluation suggérés y compris le Cadre des Ressources et Résultats entrent parfaitement dans la vision de l'IPE au niveau global.

### 1.6. La stratégie de réponse et de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre l'IPE/Mali sera fondée sur le partenariat et la synergie avec toutes les parties prenantes impliquées dans la protection de l'environnement en général et la gestion durable des ressources naturelles en particulier (structures techniques de l'Etat, partenaires Techniques et Financiers, Société civile etc.).

Les axes stratégiques du projet sont essentiellement:

- ✓ le renforcement de la collaboration avec les ministères en charge de l'Economie, des Finances, de la Planification et du budget pour une meilleure reconnaissance de l'importance des liens pauvreté –environnement pour le développement économique et social;

- ✓ la forte implication de certains secteurs stratégiques (Mines, Agriculture, Energie, Elevage etc.) pour qu'ils inscrivent leurs politiques dans une perspective de durabilité environnementale;
- ✓ le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles du ministère en charge des questions environnementales afin de l'aider à mieux jouer son rôle d'appui aux autres secteurs;
- ✓ l'application du principe de la transversalité du genre et des droits humains dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, stratégies et budgets de développement;
- ✓ Un effort d'implication de l'Unité économique du PNUD Mali a commencé depuis un certain temps. Cette implication sera renforcée de concert avec l'Unité en charge de l'Environnement.

### **1.7. La durabilité du projet après 2017**

Le projet sera mis en œuvre par le MEEA à travers l'AEDD. L'AEDD a, entre autres, pour mission d'assurer la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) et de veiller à l'intégration de la dimension environnementale et des changements climatiques dans toutes les politiques et stratégies. Un tel mandat est très compatible avec la vision de l'IPE Mali et de l'IPE globale. La coordination des activités sera assurée par la cellule l'IPE/Mali qui bénéficiera de l'appui du MEF/CSLP et du PNUD au Mali.

Au plan technique, la viabilité et la durabilité du projet IPE/Mali seront assurées à long terme par le renforcement des capacités non seulement des membres de l'équipe du projet mais aussi et surtout par la mise en place d'un noyau d'experts nationaux qui bénéficieront d'une formation ciblée sur les thématiques spécifiques notamment les analyses bénéfices-coûts

Il s'agira également de poursuivre :

- ✓ l'utilisation des outils économiques promus par le projet qui pourra être effective avec les nombreux experts nationaux qui auront été impliqués dans la démarche méthodologique du projet (activités 2.1.5 et 2.1.6);
- ✓ l'implication du Ministère de l'Economie et des Finances qui aura internalisé entièrement la démarche du projet ;
- ✓ L'accompagnement financier du Gouvernement au projet.

### **1.8. Les risques**

- ✓ le non-respect par l'une ou plusieurs des parties prenantes du présent protocole d'accord et de ses engagements ; en cas d'apparition de ce facteur de risque, une session spéciale du comité de pilotage du projet sera organisée aux fins d'une décision appropriée ;

- ✓ le retard dans la mise en place des ressources et expertises promises par les différentes parties. L'action anticipative en prévision de ce risque visera à développer un planning réaliste et souple des activités du projet et à le soumettre à temps à l'approbation des parties impliquées; l'Equipe du projet restera aussi agressive en développant une stratégie très forte de mobilisation de ressources ;
- ✓ l'émergence d'intempéries au plan économique et /ou financier (dévaluation du dollar), sociale (crises sociales ou insurrections de différentes formes, aggravation de la crise socio-politique du pays) ou politiques (décisions politiques nationales qui seront prises en contradiction avec la vision majeure du projet), etc.

Le projet organisera régulièrement des sessions de comité d'expert technique ou du comité de pilotage pour examiner les conditions d'apparition et de gestion de ces formes de risques dès que les signes précurseurs s'annonceraient. Le projet fera également chaque fois que nécessaire les révisions budgétaires pour s'ajuster aux risques éventuels de type financier, et demandera à temps les directives requises à son Ministère de tutelle pour toute intempérie sociale et politique survenant.

### **1.9. Arrangements de gestion et coordination**

- ✓ la coordination du projet sera assurée par une cellule légère rattachée au Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement(MEEA) en étroite collaboration avec la cellule technique CSLP du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Les deux ministères animeront le comité national de pilotage du projet et le comité d'experts techniques;
- ✓ Le point focal politique au cours de cette nouvelle phase apportera un appui conseil à la mise en œuvre et au suivi évaluation du verdissement du CSCRP (2012-2017);
- ✓ La cellule IPE/Mali sera composée de :
  - un coordinateur de profil économiste (Economie du développement ou économie de l'environnement ou spécialiste en planification financière applicable aux ressources naturelles);
  - un expert international spécialiste en économie ou micro-économie ;
  - un expert national en suivi/évaluation spécialisé en économie, eaux et forêts, agronomie ;
  - un(e) Assistant(e) chargé(e) de l'administration et des finances ;
  - un chauffeur ;
  - un gardien.

Cette équipe sera sous la tutelle institutionnelle de l'Agence pour l'Environnement et le Développement Durable (AEDD) et sera logée par le Gouvernement du Mali.

Le profil du comité de pilotage sera réexaminé avec ce nouveau positionnement institutionnel dès le démarrage du projet tenant compte du mandat du Conseil d'Administration de l'AEDD. Le Directeur Général de l'AEDD sera donc le Directeur National du Projet.



La Direction des forêts restera cependant un des partenaires stratégiques les plus importants avec lequel le projet collaborera intimement pour l'atteinte des objectifs afférents aux écosystèmes forestiers.

#### **1.10. Le suivi évaluation**

Les composantes principales du plan de suivi et évaluation sont les suivantes:

Suivi des responsabilités et des événements ;

Un schéma détaillé des réunions de revue du projet sera développé par l'équipe de Gestion du Projet, en consultation avec les partenaires de mise en œuvre et les représentants des parties prenantes et incorporé dans le rapport de démarrage du projet. Le schéma inclura: (i) des chronogrammes indicatifs pour les réunions du Comité de Pilotage et (ii) des activités de suivi et d'évaluation liées au projet.

✓ Suivi journalier de la mise en œuvre :

Le suivi journalier de la mise en œuvre sera la responsabilité du Coordinateur du Projet, sur la base du Plan de travail annuel du projet et des indicateurs. L'Equipe du Projet informera le bureau local du PNUD des retards ou difficultés rencontrées pendant la réalisation, pour que l'appui approprié ou mesures correctives puissent être adoptés à temps et de façon efficace.

✓ Suivi périodique de la mise en œuvre :

Le suivi périodique de la mise en œuvre sera fait par le bureau local du PNUD sous forme de réunions semestrielles ou plus fréquemment en ce qui concerne la gestion technique du projet. Le suivi périodique couvrira :

- ✓ Rapports de Suivi du Projet ;
- ✓ Rapport de démarrage (RD) ;
- ✓ Rapports trimestriels de mise en œuvre ;
- ✓ Rapport annuel du projet (RAP) ;
- ✓ Rapport Final du Projet ;
- ✓ Rapports financiers pour les fonds IPE Afrique ;
- ✓ Audit ;

## **II. DISCUSSIONS ET ECHANGES (OBSERVATIONS/ SUGGESTIONS ET APPROBATION DES PARTICIPANTS).**

A la suite de cette présentation du Dr SAHOU et de Madame KEITA Aida, le président de la séance a ouvert les débats qui ont suscité un certain nombre de questions de compréhension, de clarification et des suggestions afin de valider le nouveau document du projet IPE/Mali.

Les questions et les commentaires ont porté sur la forme du document mais aussi sur certains aspects importants de fond tels que :



- ✓ l'ancrage institutionnel du projet au niveau de l'AEDD : ancrage sur lequel repose sa viabilité;
- ✓ la durabilité du projet durant la nouvelle phase et après 2017 ;
- ✓ les arrangements de gestion et de coordination tels que la composition de l'équipe du projet et les différents profils du personnel du projet ;
- ✓ le dispositif institutionnel de pilotage ;
- ✓ les rôles et les responsabilités des parties prenantes dans le nouveau système de « co-gestion » ;
- ✓ la nouvelle vision du projet IPE/Mali pour la nouvelle phase.

A toutes ces questions et appréhensions des réponses ont été apportées par le Directeur Adjoint /Pays du PNUD et ses collègues Madame Keita Aida et Dr Jean Jacob SAHOU. Les observations et contributions sur le document ont porté sur les points suivants :

M. Bandiougou KONARE de la CPS/SEDEU a signalé une coquille : à la page 6 relative à la liste des acronymes lire : CPS : Cellule de Planification et de Statistique et non Cellule de Planification Statistique. A la même page reprendre tous les acronymes selon l'ordre alphabétique.

Mme KEITA Fatoumata BOUKENEM De la Cellule Technique du CSLP souligne que le projet est bien présenté, comprend même une stratégie de sortie ce qui est important ainsi que son ancrage à l'AEDD. Elle a noté que le prodoc traite plusieurs aspects du « Genre » sans les situer dans le contexte de la Politique Nationale Genre. En effet le Mali dispose d'une politique nationale Genre assortie d'un plan d'action. Cet état de fait constitue une avancée notable malgré l'inexistence d'un mécanisme institutionnel. Le projet doit faire le lien avec le plan d'action pour une bonne synergie.

Mme KEITA s'est réjoui de l'implication des élus dans la mise en œuvre des activités du projet en termes de plaidoyer en l'occurrence les députés de l'Assemblée Nationale a été hautement appréciée. Le projet devra renforcer l'implication de l'AN à travers notamment le groupe Eau Agriculture et Environnement de l'Assemblée Nationale  
M. Morimoussa KONATE du SECO-ONG a suggéré de mettre à profit l'existence des études récentes sur les impacts de la crise sociopolitique et sécuritaire du pays afin d'étayer davantage certaines données très théoriques du document de projet sur la question.

Il a noté que parmi les Champions ou Ambassadeurs formés pas assez ne l'ont été au sein de la société civile. Il a souhaité que dans les activités de mise en œuvre du projet, un effort plus soutenu soit fait en faveur de la société civile.

Il a enfin apprécié l'ancrage du projet IPE/Mali à l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) qu'il juge pertinent pour la simple raison que l'Agence a pour mission d'intégrer l'environnement dans les politiques et stratégies dans une perspective de développement durable.

La revue des membres du Comité de Pilotage va permettre de prendre en compte ces quelques gaps .Mme DIARRA Lala CAMARA après avoir parcouru l'ensemble du

document avec intérêt a noté que dans l'ensemble du prodoc, il est prévu de mener diverses activités de palification à tous les niveaux du territoire national. Elle constate malheureusement qu'aucune référence n'a été faite au ministère en charge de la question et la Direction y afférente en l'occurrence respectivement le Ministre de la Planification, de l'Aménagement du Territoire et de la Population et la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD). Cet aspect doit être revu au niveau du prodoc.

Mme DIARRA Lala a suggéré d'harmoniser l'expérience professionnelle du requérant entre 8 et 5 ans au niveau des termes de références du Coordonnateur National (pages 92 et 93). Elle mettra à disposition des informations récentes disponibles sur la crise politico sécuritaire.

M. Souleymane DIALLO de l'IPE/IFRA a souligné la nécessité de formaliser le partenariat avec les Universités et les Ecoles Supérieures en général et l'Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée (IPR/IFRA) de Katibougou en particulier afin de contribuer à la formation d'une masse critique d'experts nationaux en Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

M. Souleymane CISSE du MEEA a exprimé ses inquiétudes non seulement au niveau du changement de l'équipe actuelle du projet avec laquelle un certain nombre de résultats et d'acquis ont été enregistrés au profit d'une autre qui prendra certes du temps pour trouver ses repères mais aussi concernant les profils des cadres du projet qui sont tous Economistes. Sa préoccupation essentielle reste le changement d'équipe et d'institution de rattachement du projet.

M. CISSE du MEEA a demandé d'explicitier la notion de « co-gestion » en termes de contenu et des rôles et responsabilités telle qu'utilisée pour ce qui concerne le Ministère de l'Economie et des Finances. Si le passage à l'AEDD est la volonté de tous, le MEEA pourra accepter ce changement. Il a insisté sur la prise en compte de la DNPD et du Ministère de la Prospective dans le document de projet.

M. CISSE a suggéré à la page 42, dernier paragraphe : lire : Cette équipe sera logée par le Gouvernement du Mali et non Cette équipe sera logée à l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable. Revoir la page 43 par rapport à AEDD.

M. Younoussa TRAORE de la Direction de la Coopération Multilatérale(DCM) souligne la nécessité de prévoir la tenue de revues tripartites ou à mi-parcours pour la participation effective du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Coopération internationale en tant que premier département responsable de politiques publiques.

Mme NIABELE Aminata DIARRA de la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) a rappelé l'importance du secteur agricole pour le développement économique, social et culturel du pays d'une part et de ses impacts, la durabilité des ressources naturelles et environnementales d'autre part. Elle a suggéré que la Direction Nationale de l'Agriculture

(DNA) à défaut d'être dans le dispositif institutionnel, soit un membre à part entière du Comité National de Pilotage du Projet.

M. Bandiougou KONARE de la CPS/SEDEU a signalé une coquille : à la page 57 au niveau du cadre multi-annuel des résultats et des ressources, lire CPS/SEDEU et non CPS.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATION DE LA REUNION**

A l'issue des travaux de la réunion du Comité Local d'Examen des Projets (CLEP) et suite aux éléments de réponse et contributions fournis par l'IPE Afrique et le PNUD en réponse aux différentes questions soulevées, les participants ont reconnu la pertinence du projet IPE/Mali pour la période 2014-2017 en termes de nouvelle vision, d'objectifs et d'activités mais aussi d'arrangements de gestion et de coordination.

Le Président de séance a alors résumé les principales décisions prises lors de la réunion, notamment :

- ✓ La vision du projet telle que décrite dans le document a été approuvée.
- ✓ Le profil des experts a été approuvé ;
- ✓ Le dispositif Institutionnel de pilotage et de coordination tel que prévu a été approuvé ;
- ✓ Le Président a aussi rappelé que la réunion a entre autres recommandé :
  - Une meilleure prise en compte dans le document des impacts de la crise socio politique ;
  - La prise en compte du document de la Politique Nationale Genre ;
  - La prise en compte dans le CP de certains départements comme la DNA-MDR ;
  - La prévision des réunions tripartites dans le document.

C'est sur cette note du président de la séance que le document de projet IPE/Mali/2014-2017 a été approuvé sous réserve de la prise en compte des modifications et observations discutées lors de la réunion et inscrites dans le compte rendu de la réunion.

Aucun point n'ayant été soulevé au point divers, le Président de séance a procédé à la clôture de la réunion

Le Président de la séance

Le Secrétaire

**M. Jean Luc STALON**

**Moussa BARRY**

## ANNEXE : liste des participants.

1. Dr. Jean Jacob SAHOU, Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE - IPE/Afrique/Nairobi –KENYA);
2. M. Abdoulaye BAYOKO, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD);
3. M. Abdrahamane DEME, Agence de l'Environnement et du Développement Durable ;
4. M. Bandiougou KONARE, Cellule de Planification et de Statistique du secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat (CPS/EEUDE);
5. M. Cheick Oumar GUINDO, Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPDP);
6. M. Jean Lu STALON, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD);
7. M. Mori Moussa KONATE, Secrétariat de Coordination des Organisations non Gouvernementales (SECO- ONG);
8. M. Moussa BARRY, Projet Initiative Pauvreté et Environnement (IPE/Mali);
9. M. Oumar Salim Mohamed KABA, Programme de Micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF – FEM).
10. M. Souleymane CISSE, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement(MEEA)
11. M. Souleymane DIALLO, Institut Polytechnique Rural de Formation et de la Recherche Appliquée (IPR/IFRA);
12. M. Thierno Seydou DIARRA, le Haut Conseil des Collectivités ;
13. M. Youmoussa T TRAORE, Direction de la Coopération Multilatérale (DCM);
14. Mme KEITA Aïda M'BO, Conseiller en Environnement, Chargée de suivi du Projet Pauvreté/Environnement, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD);
15. Mme KEITA Fatoumata BOUKENEME, Cellule Technique du Cadre Stratégique de la lutte contre la Pauvreté (CT CSLP);
16. Mme Lala CAMARA, Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPDP);
17. Mme Mariam Djibril KEITA, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD);
18. Mme NIAMBELE Aminata DIARRA, Direction Nationale de l'Agriculture (DNA);
19. Mme SANOGO Kadidiatou DEMBELE, Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF);
20. Mme SIDIBE Fatoumata DOUCOURE, Projet Initiative Pauvreté et Environnement (IPE/Mali).